



Date : 13 juin 2018

Auteure : Claudelle Nielly-Thibault

Titre : Les Albertains auront une option de genre neutre sur leurs documents provinciaux

Depuis la semaine passée, la population de l'Alberta peut choisir une mention de sexe neutre sur ses documents officiels provinciaux. Que ce soit sur les permis de conduire, les certificats de naissance et de décès, ainsi que sur diverses cartes d'identification, il est maintenant possible de choisir entre F (féminin), M (masculin) ou X (neutre).

N'importe qui peut dorénavant demander une modification de ses papiers d'identité. Aucune forme d'explication ni aucun certificat médical ne devraient être demandés. Par contre, les jeunes âgés de 12 à 18 ans devront avoir l'autorisation de leurs parents pour effectuer le changement. Pour ce qui est des enfants de moins de 12 ans, l'option X est également possible à la demande des parents, mais cette décision doit être supportée par un professionnel médical.

L'Alberta rejoint le rang des provinces canadiennes à offrir le genre neutre après l'Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que les Territoires du Nord-Ouest.

Référence

<http://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/alberta-new-gender-choice-identification-cards-1.4698760>

Source

Non applicable